

**REUNION DU COMITE DE NEGOCIATION COMMERCIALE DU DU SYSTEME
DE PREFERENCES COMMERCIALES ENTRE LES ETATS MEMBRE DE L'OCI
(TPS-OIC)**

(3–4 février 2026, réunion virtuelle)

Discours d'inauguration

Distingués délégués,
Chers frères et sœurs,

Je souhaite à toutes et à tous la bienvenue à la réunion du Comité de négociation commerciale (TNC). C'est pour moi un grand plaisir d'accueillir et de présider cette réunion. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble des délégués pour leur participation.

D'emblée, permettez-moi de réaffirmer l'engagement indéfectible de la Türkiye en faveur de la paix et de la stabilité, tant au niveau régional qu'à l'échelle mondiale.

Distingués délégués,

Récemment, la montée des tensions géopolitiques et l'escalade des politiques protectionnistes ont créé de nombreux risques et de nombreuses incertitudes pour le commerce mondial. Selon les dernières prévisions, ces incertitudes continuent de peser sur l'activité commerciale, alors même que les projections de croissance mondiale font état d'une stabilité modeste. Dans ses Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2025, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une croissance mondiale de 3,2 % en 2025 et de 3,1 % en 2026, mettant en évidence un environnement qui demeure difficile pour l'activité économique mondiale.

Par ailleurs, En outre, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a révisé ses perspectives commerciales mondiales, prévoyant une croissance de 2,4 % du commerce mondial des marchandises en 2025, après une activité commerciale plus forte que prévu au premier semestre, mais met en garde contre un ralentissement à venir en raison des incertitudes politiques persistantes.

En d'autres termes, nous traversons malheureusement une période au cours de laquelle les indicateurs du commerce mondial réagissent rapidement aux évolutions quotidiennes, ce qui souligne la volatilité du paysage économique international actuel.

Honorables délégués,

D'autre part, les pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique ont collectivement enregistré une hausse d'environ 45 % de la valeur du commerce de marchandises entre 2020 et 2024, passant d'environ 3,3 billions de dollars américains à 4,8 billions de dollars américains. Cette expansion a été portée par la forte progression des exportations de produits stratégiques ainsi que par une reprise résiliente, en dépit des crises mondiales.

Le commerce intra-OCI est devenu une composante de plus en plus significative de cette dynamique : il a progressé d'environ 18 % sur la même période et représente désormais près de 16,6 %. Il convient de noter que les exportations intra-OCI ont atteint un pic d'environ 576 milliards de dollars américains en 2023, avant d'enregistrer une forte baisse de 30 % en 2024.

Pris ensemble, ces chiffres soulignent l'impératif d'une coopération et de réformes soutenues afin de garantir que les gains récents en matière de commerce de marchandises soient préservés et encore renforcés. À cet égard, des mesures visant à réduire les droits de douane et les obstacles non tarifaires, à approfondir les accords commerciaux ou à lever les barrières au commerce des services contribueraient à la prospérité de nos pays.

C'est pourquoi nous devons faire usage du Système de Préférences Commerciales entre les États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (TPS-OIC) de manière prospective, afin de mieux positionner nos pays dans l'ordre économique futur. Je suis convaincu que cette réunion de deux jours constituera un tremplin dans cette direction.

Chers collègues,

Comme vous vous en souvenez, nous avons tenu sept réunions du Comité de négociation commerciale depuis 2020, dont l'une au niveau ministériel, au cours de laquelle les honorables ministres se sont attachés à renforcer le TPS-OIC.

Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre du TPS-OIC depuis juillet 2022 représente une étape précieuse dans le processus de libéralisation des échanges des pays membres de l'OIC. Toutefois, elle ne saurait constituer une fin en soi.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, le TPS-OIC, en tant que résultat le plus concret de notre coopération commerciale à ce jour, représente également l'outil le plus pragmatique pour amorcer une coopération commerciale plus profonde, plus audacieuse et résolument tournée vers l'avenir entre nos pays. Les discussions menées lors des réunions précédentes ont montré que nos experts, tout comme nos ministres, s'accordent sur la nécessité d'élargir le champ d'application de l'Accord.

Lors de la dernière réunion tenue en juin 2024, ainsi que lors de la réunion suivante du COMCEC en novembre 2024, nos ministres nous ont mandatés pour poursuivre les travaux techniques relatifs à l'élargissement du TPS-OIC. Lors de notre dernière réunion d'octobre 2025, dans la perspective d'examiner les possibilités d'expansion du TPS-OIC, nous avons décidé d'engager des discussions préliminaires portant sur (i) les défis liés à la mise en œuvre du PRETAS, (ii) les domaines et objectifs possibles d'expansion, (iii) les considérations juridiques, et (iv) les questions institutionnelles. Cette décision a également été accueillie favorablement par le COMCEC lors de sa réunion de novembre 2025.

Ainsi, notre tâche aujourd'hui consiste à entamer les discussions afin de donner suite à ce mandat. À cet effet, comme vous pouvez le constater dans l'ordre du jour, nous avons proposé de commencer par les thématiques liées à l'expansion, avant d'aborder les défis liés à la mise en œuvre.